

[Pour vous faciliter la tâche, le calendrier scolaire suit ce formulaire](#)

Heures d'ouverture : de 6h45 à 7h40 et de 15h15 à 18h00

Nom de l'enfant _____

Nom de l'enfant _____

Nom de l'enfant _____

Nom de l'enfant _____

Cadre de tarification

Clientèle régulière : 2.50\$ AM/enfant et 6.50\$ PM/enfant

Lundi AM PM

Mardi AM PM

Mercredi AM PM

Jeudi AM PM

Vendredi AM PM

1. Inscription mensuelle et paiement obligatoire le premier de chaque mois.
2. Pour le mois d'août, le paiement se fera le 1^{er} septembre en incluant les journées de classe de la fin août.
3. Pour le mois de janvier, l'inscription se fera à la dernière semaine de classe du mois de décembre et le paiement, au premier jour de classe du mois de janvier.

Clientèle occasionnelle : 4.00\$ AM/enfant et 8.00\$ PM/enfant

1. Inscription non-obligatoire mais le parent devra vérifier s'il y aura présence de l'éducateur (trice) à la période du matin où il a prévu y envoyer son enfant. Il est important de mentionner que si, un matin, il n'y a pas d'inscriptions d'élèves réguliers, le service de garde ne sera pas dispensé de 6h45 à 7h40.
2. Le paiement pour le service de garde pour la clientèle occasionnelle est payable au moment où le parent viendra récupérer son enfant.

Tarif lié au retard de fin de journée : Le service de garde municipal se termine à 18h00. Tout retard sera facturé aux parents à compter de 18h05, au coût de 1,00\$ la minute.

En cas d'absence : Il n'y aura aucun remboursement.

	Périodes	Total
Nombre de périodes mensuelles en AM	_____ x 2.50\$	_____
Nombre de périodes mensuelles en PM	_____ x 6.50\$	_____
GRAND TOTAL		_____

Méthodes de paiement

1. En argent
2. Par chèque au nom de la « Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière »
3. Par virement Interac : Envoyer à « info@st-edouard.com »

Inscrire dans « raison » : le numéro du compte client fourni par la municipalité
Réponse de sécurité : SDG